



Année scolaire 2011 - 2012

## GARDERIE EXTRA SCOLAIRE

**Un service de garderie fonctionnera sur l'établissement dans les locaux des écoles maternelles et primaire. Les conditions de fonctionnement de cette garderie sont les suivantes, à savoir :**

**Horaires** : Lundi - mardi - jeudi - vendredi : de 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h 00 à 19 h 00.

**Tarifs** : 1, 50 € la présence (matin ou soir) y compris le goûter de 17 h.

- Une demande de subvention sera déposée auprès de la municipalité de Pont-l'Abbé. Cette subvention viendra en déduction des tarifs en vigueur (uniquement pour les élèves domiciliés à Pont-l'Abbé).

- Les élèves non inscrits à la garderie ne pourront être reçus avant 8 h 30 le matin et devront avoir quitté l'école au plus tard à 17 h 00 le soir.



-----  
**COUPON A DEPOSER A LA COMPTABILITE OU AUPRES DE LA DIRECTRICE**

NOM et Prénom des parents : .....

NOM et prénom de l'enfant : .....

Ne sera pas présent à la garderie

Sera présent à la garderie de l'Ecole N.-D. des Carmes :

Lundi  
Mardi

- matin                    - soir  
- matin                    - soir

Jeudi  
Vendredi

- matin                    - soir  
- matin                    - soir

*(Veuillez barrer les mentions inutiles)*

Fait à ....., le ..... 2011

Signature :